

Conseil Municipal du Mardi 10 septembre 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/046

Date de la convocation : 03 septembre 2024

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 16

Représentés : 6

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Michel BOUTEILLER procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Brigitte MOREL procuration à Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES procuration à Eric MAUR, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gwenaël MAGNANT

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SNPA DE ROUEN

Considérant la situation financière problématique de la Société Normande de Protection des Animaux de ROUEN,

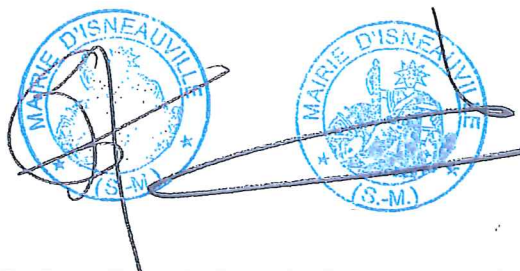
Considérant la demande d'aide exceptionnelle adressée à la commune d'Isneauville,

Considérant la grande utilité du refuge pour les animaux errants sur la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- de verser une subvention exceptionnelle à la SNPA de ROUEN d'un montant de 1 500 €.
- de prélever la dépense sur le Budget Primitif 2024 – Chapitre 65 - Article 65748.

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,
Gwenaël MAGNANT



Pour copie conforme,
La Maire,
Sylvie LAROCHE

Transmis en Préfecture :

26 septembre 2024

Affichage :

26 septembre 2024